

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/034 du 19/01/1983
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/16

Portant reclassement et nomination
de Monsieur GANTSUI Pierre, Profes-
seur de CEG de 6° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT. /-

/ISAS :

la

- (/u/ Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u/ la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u/ la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u/ l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le réglément sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u/ le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u/ le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u/ le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u/ décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u/ le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u/ le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u/ le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Ense-
ignement ;
(/u/ le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u/ le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u/ le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;
(/u/ le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u/ le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u/ le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;
(/u/ le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2 du
décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
Agents de l'Etat ;
(/u/ l'arrêté n° 0944/MEN/DPAA/SP/P2 du 3 Mars 1981, portant
promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la Républi-
que Populaire du Congo ;
(/u/ la lettre 934/MEN/DGAS/DPAA/SP/P2 du 28.8.82 transmettant
le dossier de l'intéressé ;
(/u/ la demande de l'intéressé en date du 12.8.82 ;

D.B.

D.C.F.

6.7

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 54/165 du 22.5.64 ; 67/304 du 30.9.67 et 81/707 du 19.10.81, susvisés, Monsieur GANTSUI Pierre Professeur de CEG de 6° échelon indice 1090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Ecole Consulaire du Congo à Luanda, titulaire de la Licence Es-Lettres Option Histoire 1ère session 1980 délivrée par l'Université Marien NGOUABI est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 4° échelon indice 1110 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1980-1981, et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Janvier 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DB..... 3
- DCF..... 1
- MEN..... 3
- DPAA..... 3
- BOSSIER..... 3
- INYERESSE..... 1
- SGCMZRC..... 2